

25 avr 2025 -15:50

Conseil des ministres du 25 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 25 avril 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Modifications de la personnalité juridique et des missions de l'École royale militaire

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui clarifie la portée de la personnalité juridique du Patrimoine de l'École royale militaire et qui élargit les missions de l'École en matière de recherche et de développement.

Outre des modifications d'ordre purement technique, l'avant-projet de loi a pour but d'apporter les modifications suivantes dans la loi organique de l'École royale militaire :

- préciser que le Patrimoine de l'École royale militaire dispose d'une personnalité juridique propre
- détailler les revenus et moyens du Patrimoine de l'École royale militaire
- étendre les missions complémentaires dont l'École peut être chargée aux missions ayant un lien avec la recherche et le développement
- abroger l'article 3, devenu obsolète et sans objet

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Élargissement de l'accès au Registre national pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'accès au Registre national par la direction générale Recrutement et Développement du service public fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA).

L'avant-projet crée une assise légale afin que la direction générale soit habilitée à accéder à certaines données à caractère personnel du Registre national concernant les services qu'il fournit notamment dans le cadre du recrutement et de la sélection, de la carrière, du développement, de la certification et de la prévention et la protection au travail.

Cette modification s'inscrit dans un objectif de réduction des charges administratives des citoyens et des personnes morales, en garantissant que les données déjà disponibles dans une source authentique ne doivent pas être communiquées une seconde fois.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
bart.tierens@matz.fed.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Rapport comparatif de l'AFCN sur les exigences de sûreté nucléaire en Belgique et à l'étranger

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a pris acte du Rapport comparatif de l'Agence fédérale pour le contrôle nucléaire (AFCN) sur les exigences de sûreté nucléaire en Belgique et à l'étranger.

Conformément à l'accord de gouvernement, l'AFCN a réalisé une étude comparative (benchmark) sur les normes de sûreté pour les réacteurs nucléaires en Belgique et à l'étranger. Dans l'exécution de cette mission, l'AFCN s'est spécifiquement concentrée sur les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Suisse, pays qui utilisent une technologie nucléaire comparable à celle de la Belgique.

Le benchmark de l'AFCN se concentre sur quatre "thèmes clés" particulièrement importants en vue d'une éventuelle prolongation de l'exploitation des réacteurs belge de première génération (Doel 1 & 2 et Tihange 1) : résistance aux chutes d'avions, résistance aux séismes, systèmes partagés et fonctionnement automatique/autonome.

Les principales conclusions sont :

- parmi ces quatre sujets, il y en a trois (chutes d'avion, systèmes partagés et fonctionnement automatique/autonome) pour lesquels la réglementation belge est plus pointue que les niveaux de référence de sûreté WENRA
- la raison est double : ces exigences plus strictes sont motivées par
 - la situation spécifique de la Belgique (emplacement des centrales à proximité de zones densément peuplées, de ports et d'aéroports)
 - la situation unique des "réacteurs jumeaux" Doel 1 & 2
 - l'ambition de l'AFCN d'améliorer continuellement le niveau de sûreté

Pour une éventuelle exploitation prolongée de Doel 1 & 2 et/ou Tihange 1 après 2025, un Periodic Safety Review (PSR) réalisé par l'exploitant est requis. Ce n'est que par le biais d'une telle révision décennale de sûreté que l'AFCN peut déterminer si une exploitation prolongée est sûre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Définition des zones opérationnelles du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la Belgique - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal fixant les lieux où les membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) peuvent opérer.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Modifications relatives à l'organisation du marché de l'électricité – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité, et portant confirmation de différents arrêtés royaux sur l'énergie.

L'avant-projet entérine plus précisément les arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid
- l'arrêté royal relatif à l'établissement d'un mécanisme d'indemnisation au profit des détenteurs d'une concession domaniale visée dans la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité en cas de retard dans la mise en service ou d'indisponibilité totale ou partielle du Modular Offshore Grid
- l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant le mode de calcul et les modalités de contrôle du coût de la réserve stratégique et du mécanisme de rémunération de capacité

En outre, l'avant-projet vise à modifier la possibilité de modifier, remplacer et supprimer les dispositions de l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2025

Rapport semestriel sur le plan pour la reprise et la résilience

Sur proposition du ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative, Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le rapport semestriel du plan pour la reprise et la résilience (PRR).

Les mesures du PRR comprennent des projets d'investissement et des réformes comme indiqué dans la version révisée du plan, approuvée par la dernière décision d'exécution 6545/25 du Conseil de l'UE du 11 mars 2025.

Le rapport semestriel d'avril 2025 concerne 126 jalons et cibles et est à la fois rétrospectif et prospectif : il comprend les jalons et les cibles dont les échéances sont déjà passées ou sont à venir à compter de la date du rapport.

Les rapports semestriels dans le cadre du Plan de relance et d'investissement seront désormais limités aux éléments relatifs au PRR.

Ainsi, le ministre est chargé de transmettre le rapport semestriel à la Commission européenne et les membres du gouvernement responsables des retards dans la réalisation des jalons et des cibles sont invités à prendre les initiatives nécessaires pour les atteindre dans les délais prévus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

25 avr 2025 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 25 avril 2025](#)

Marché public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au renforcement de la résilience de la Cybercapacité de la Défense belge.

Ce dossier urgent permettra à la Défense, sous la direction de *Cyber Command*, d'optimiser les services existants et d'en améliorer la résilience et de développer des services supplémentaires dans le domaine de la *cyber threat intelligence* afin de pouvoir apporter une contribution plus active au profit de la population, de l'industrie ou des pouvoirs publics belges.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be